



Le jeune homme a perdu la vie le 4 février dernier dans un cachot du commissariat Démosthène. Ses proches ne croient pas au suicide



Le CEO de l'Union belge était sur la sellette depuis de nombreux mois. Ses fautes principales: des dépenses excessives et son arrogance

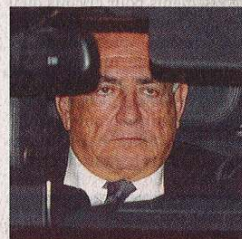
HIGH-TECH > P. 18 ET 19

Samsung: les 10 innovations qui vont révolutionner la maison



JUSTICE > P. 19

DSK sur le grill : c'est le grand jour au procès du Carlton de Lille



AFP

WEZEMBEEK-OPPEM

> P. 8

De l'amiante stocké derrière deux écoles

DAMIEN CAUMIANT



Les riverains de la rue Marcelis ne comprennent pas qu'une entreprise soit autorisée à stocker des matières nocives

AUJOURD'HUI

LE MONDE MERVEILLEUX DE

Maya



Le pack 3,99€

CHEZ VOTRE LIBRAIRE

SUPPRESSE



PEPS > P. 37

« LES NOUVEAUX HÉROS » de Disney débarquent au cinéma



WALT DISNEY

POLLUTION

De l'amiante près des écoles

À Wezembeek, une entreprise vient d'obtenir un permis pour stocker des matières nocives

⊙ L'amiante inquiète. Cette substance nocive est présente dans bon nombre de bâtiments publics et privés. Mais cette matière effraie également lorsqu'elle est stockée à proximité d'établissements scolaires du maternel ! C'est le cas à Wezembeek-Oppem, où une entreprise est susceptible d'entreposer de l'amiante sur son site d'exploitation dans les mois à venir. Un site que seul un mur sépare de... deux écoles.

Lorsque les mots «amiante» et «école» se rencontrent dans une même phrase, c'est la panique qui en découle. Ce fut le cas à plusieurs reprises lorsque les médias révélaient que la substance se trouvait dans les murs d'établissements scolaires.

Pour les écoles allemande maternelle Mōwe et flamande Heilige-Hartcollege à Wezembeek-Oppem, le problème ne se cache pas dans l'enceinte même des bâtiments mais à quelques mètres, où une entreprise de démolition et de transport est sur le point d'obtenir un permis d'environnement lui permettant de stocker des déchets de chantier contenant de l'amiante, nous rapporte un riverain. Pour rappel, le danger de cette matière vient de ses fibres microscopiques, invisibles et inodores, qui en cas d'inhalation peuvent causer le cancer du poumon, le cancer de la plèvre et l'asbestose.

Le comité de quartier de la rue Louis Marcelis et Gregel est in-

quiet pour les 180 enfants qui côtoient les alentours de cette entreprise et s'oppose fermement à la délivrance de ce permis d'environnement. Les riverains se sont mobilisés afin d'introduire un recours, dans le but de protéger leurs progénitures exposées à ce qui se présente comme un danger pour la santé.

La société familiale en question, avait déjà été épinglée pour non-respect des normes. Ce qui alimente un peu plus l'inquiétude dans le quartier. En septembre 2013, une descente de la police judiciaire et environnementale avait eu lieu, révélant la présence d'amiante sur le site. Il aurait été question d'une amende d'un million d'euros et d'une demande de régularisation. Cependant, rien ne prouverait que cela ait été fait. Plusieurs organes compétents ont émis des avis négatifs à l'égard de la demande de permis, dont la commune de Wezembeek qui n'a cependant pas introduit de recours ! Un élément qui pose questions dans le voisinage de l'entreprise de transport.

Les maladies liées à l'amiante ne se déclarent qu'une vingtaine d'années après la contamination. Autant dire qu'il est plus que compliqué de prouver des liens de causalité entre la faute commise par un tiers et le dommage. C'est pour cette raison mais encore plus celle de sauver leurs enfants que les riverains comptent se battre pour ne pas avoir à vivre à deux pas d'un entrepôt d'amiante. ■

AWATEF DOURHERI

RÉACTION



Fabienne Mineur
ECHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT

La commune de Wezembeek-Oppem avait donc formulé un avis négatif, mais n'a cependant pas introduit de recours. L'échevine de l'environnement, Fabienne Boucau-Mineur (LB-Union) explique que, malgré les arrières de l'entreprise, le Collège ne disposait pas d'éléments concrets pour justifier un recours. « Mais cela ne veut pas pour autant dire que la commune prend à la légère la problématique. Nous comptons réaliser des contrôles, et nous sommes déjà en contact avec les responsables de l'entreprise qui savent qu'ils sont suivis », précise-t-elle.

L'échevine insiste que le stockage d'amiante se fera sous des conditions très strictes, à savoir qu'aucune autre solution n'est possible, avec un emballage agréé et une interdiction totale de toute manipulation sur place. « Si tout est fait dans les règles, il n'y a pas de risque pour la santé des riverains », conclut-elle. ■



La société de démolition posant problème se trouve derrière les arbres, à côté de l'école Mōwe. ■ D.CAUMIANT

RECOURS

Des avis qui ne mentionnent pas la présence d'écoles

L'entreprise a officiellement obtenu son permis d'environnement le 4 décembre 2014, ce qui lui permettra notamment d'entreposer des déchets contenant de l'amiante. Et ce, malgré plusieurs avis défavorables émis. Cependant, des recours ont été introduits et pourraient contrer l'octroi. Mais ce qui interpelle sérieusement les riverains du quartier Marcelis et

Gregel est le fait que la présence d'écoles dans les alentours n'a pas été mentionnée dans plusieurs de ces avis.

Or, cet élément aurait peut-être pesé dans la balance, estiment les habitants. Ils insistent : il s'agit tout de même là de 180 enfants qui jouent et respirent quotidiennement dans la cour de récré de leurs écoles, et sont

par ce biais exposés à un risque de contamination dans le cas où l'amiante se trouve manipulé par les employés de l'entreprise. Ce risque, les parents de ces élèves ne veulent pas le prendre et demandent aux autorités compétentes de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer un environnement sain à leurs enfants. ■

A.D.O.